

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 11/10/2023

VOI.23.00.A02550

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE FEBVRE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise SERPOLLET
Considérant que des travaux sur un réseau gaz dans une cour privée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 23/10/2023 au 03/11/2023 RUE FEBVRE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 23/10/2023 et jusqu'au 03/11/2023, le stationnement des véhicules est interdit RUE FEBVRE au droit du N°8 sur 8 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise SERPOLLET. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le **10 OCT. 2023**

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second line of faint text, appearing to be a date or a specific reference.

Vertical text on the right side of the page, possibly a name or a signature.

Third line of faint text, possibly a location or a subject.

Fourth line of faint text, continuing the header information.

Main body of faint text, consisting of several lines of illegible characters.

Second main body section of faint text, appearing as a separate paragraph.

Third main body section of faint text, continuing the document's content.

Final section of faint text at the bottom of the page, possibly a signature or a date.